



ARRONDISSEMENT ET CANTON DE CHATEAU-THIERRY

COMMUNE DE GLAND

\*\*\*\*\*

**BULLETIN** d'INFORMATION **MUNICIPAL**

**AVRIL 2014**

**SOMMAIRE**

**p. 2**  
LE MOT DU MAIRE  
ET DE L'ÉQUIPE  
MUNICIPALE

**p. 2**  
MAIRIE PRATIQUE :  
- *Permanences du  
samedi matin :*

**MODIFICATION  
IMPORTANTE**

**p. 2 - 4**  
STADE GUY MALETTE :  
- *Les travaux réalisés.*  
- *Le règlement*

**ENCART :**

**LE NOUVEAU  
CONSEIL MUNICIPAL**

*TOUT SAVOIR  
SUR LES ATTRIBUTIONS  
DE CHACUN  
DES CONSEILLERS  
MUNICIPAUX*

**EDITION  
SPECIALE**



© Courrier des maires

**Et maintenant ...**

**QUI FAIT QUOI ?**

## LE MOT du MAIRE et de l'EQUIPE MUNICIPALE



Chers concitoyens,

Avant toute chose, la nouvelle Equipe Municipale vous remercie de lui avoir renouvelé ou accordé votre confiance pour la gestion de notre commune pour les six années à venir. C'est à la fois un grand honneur et une lourde responsabilité.

Le premier Conseil Municipal s'est réuni dès le vendredi 28 mars au soir pour procéder à toutes les tâches administratives bien entendues urgentes :

- Élections du Maire et des Adjoints,
- Désignation des délégués à la Communauté de Communes de Château-Thierry,
- Désignation des délégués aux différents syndicats (USESA pour l'eau, USEDA pour l'électricité, SARCT pour le syndicat d'assainissement, SIAM pour les Aides Ménagères),
- Constitution des Commissions Communales.

Notre première décision, dès que le Conseil fut opérationnel, fut de faire paraître cette Feuille de Chêne « Edition Spéciale Elections 2014 » que vous avez entre les mains, pour que toutes les Glanoises et tous les Glanois sachent « qui fait quoi » au sein du Nouveau Conseil.

Nous espérons qu'elle vous sera utile dans vos futures démarches ou questionnements pour trouver le bon interlocuteur au sein de la municipalité.

**G. PELAMATTI**  
et l'EQUIPE MUNICIPALE

## MAIRIE PRATIQUE

Autre décision importante, la modification des permanences du samedi matin. Force fut de constater, au cours du précédent mandat, que la fréquentation était plus qu'aléatoire. En conséquence, il a été décidé que celles-ci auraient lieu :

- toutes les semaines impaires soit tous les quinze jours.
- De 9h30 à 11h30.

Vous avez toujours la possibilité en cas d'urgence ou d'impérieuse nécessité de demander un rendez-vous si vous souhaitez rencontrer un élu les samedis de fermeture.

## STADE Guy MALETTE

Cette réalisation est désormais pratiquement terminée. Il manque encore deux bancs et des piquets de clôture en bois qui seront posés prochainement.

Prévus en 2013, divers aménagements complémentaires au projet initial, ont été retardés à cause d'une météo pour le moins « pluvieuse ». C'est maintenant chose faite :

- La pose des « planches à pourrir » pour délimiter les futurs massifs :





- L'étalement des 80 m<sup>3</sup> de terre rapportée (offerts par les viticulteurs) transformés en tas de boue par les pluies abondantes depuis octobre :



- Les « banquettes » en grave ciment pour éviter les cailloux et la terre sur la plateforme :



- Les plantations pour l'aménagement et la protection des talus ont été effectuées par les pépinières CARRE, notre employé communal Florent et des bénévoles.



*Les plantes et arbres étant encore fragiles, nous demandons à toutes et tous de veiller à les respecter et les faire respecter par vos enfants jeunes et moins jeunes.*

- La mise en place des escaliers, réalisés par Florent et des bénévoles, prévus pour l'accès à la plateforme pour éviter les passages sauvages sur les talus.



Un paillage sera mis en place prochainement pour éviter les mauvaises herbes et faciliter l'entretien.

Cela fait partie du cahier des charges de notre charte d'entretien des espaces publics signée en 2012 et visant à bannir l'emploi de produits phytosanitaires sur les espaces dont la commune est propriétaire.

Nous vous rappelons, à cette occasion, que vous êtes invité à vous joindre à notre engagement « zéro phyto » en faisant de même à titre privé lors de l'entretien de vos jardins et pelouses. Aidez-nous à préserver la ressource en eau !

Le STADE Guy MALETTE appartient à l'ensemble des Glanois et est ouvert à tous. Mais, comme tout équipement public, il a été obligatoire d'en fixer les

règles d'utilisation par un règlement affiché sur place et reproduit ci-dessous. Sa lecture attentive évitera des désagréments ultérieurs.

***REGLEMENT SUR L'USAGE  
DE L'AIRE MULTISPORTS « GUY MALETTE »***

***( Extrait de l'arrêté du 29 août 2012 consultable en totalité à la MAIRIE de Gland )***

Libre accès au public conformément aux horaires mentionnés ci-dessous :

du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre de 9h à 19h30  
du 1<sup>er</sup> octobre au 31 avril de 9h à 18h

**TOUTE UTILISATION NOCTURNE EST INTERDITE.**

- L'utilisation de l'aire de jeux par les enfants ou adolescents est placée sous la responsabilité et surveillance d'un adulte.
- Le site est interdit aux animaux (même tenus en laisse) sauf chiens accompagnant une personne handicapée ou malvoyante.
- Le site est interdit à **tous les engins à moteurs.**
- La commune décline toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou de dégradations de biens lors de l'utilisation de l'aire de jeux.

**IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE :**

- faire du feu, des barbecues ou de camper sur le site,
- pénétrer avec ou sous l'emprise de boissons alcoolisées ou de stupéfiants,
- grimper sur les structures, d'y apposer des inscriptions ou des affiches,
- détériorer les arbustes, plantes et fleurs,
- jeter pierres ou graviers,
- troubler le calme et la tranquillité des riverains par des nuisances sonores par l'usage de matériel sonore ou par le fait d'un rassemblement,

**EN CAS DE DETERIORATION, DE DEGATS, OU D'OBSTACLES :**

- **Les usagers sont tenus d'avertir la MAIRIE de Gland (Tél. : 03 23 69 24 56),**
- **Le non-respect du présent règlement est susceptible d'entraîner l'expulsion des contrevenants,**
- **Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.**

*Les accueils de loisirs de la Communauté de Communes de Château-Thierry sont invités à nous contacter pour toutes réservations et manifestations sportives.*